



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ⊗ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- * Immeuble à protéger (article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- ⊙ Bois à protéger (article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- ▲▼ Section de voie le long de laquelle de nouveaux accès ne sont pas autorisés
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine ancienne
- UB** Zone urbaine d'habitat mixte
- 1 AU_m** Zone naturelle d'extension future à vocation mixte (équipements publics et logements), urbanisable de suite
- 2 AU** Zone naturelle d'extension future à urbaniser après modification du PLU et respect de l'échéancier (Cf. OA pièce n°4)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

**Commune de
 BAZINCOURT-
 SUR-EPTE**

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 24 JUIN 2013

5c